Adoption par la Lettonie de l'euro au 1er janvier 2014

2013/0190(NLE) - 08/04/2014 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport sur l'introduction de l'euro en Lettonie.

Le 9 juillet 2013, le Conseil a estimé que la Lettonie remplissait les conditions nécessaires à **l'adoption de l'euro avec effet au 1er janvier 2014**. La Lettonie a suivi la procédure appliquée par l'ensemble des États membres qui ont adopté l'euro après la première vague (1999–2002) et a utilisé le **scénario du type «big bang»**, c'est-à-dire que les billets et les pièces en euros ont eu cours légal le jour de l'adoption de l'euro.

À la suite des deux rapports élaborés par la Commission le 23 juillet 2013 et le 3 décembre 2013 sur les préparatifs pratiques en vue de l'introduction de l'euro en Lettonie, le présent rapport aborde les principaux aspects du processus de basculement dans une perspective ex post axée sur les points suivants :

Préparatifs en vue de l'introduction de l'euro fiduciaire : le rapport note que l'introduction de l'euro fiduciaire en Lettonie a été bien préparée et organisée. Préalablement à l'introduction de l'euro, les banques, les entreprises et les ressortissants lettons avaient été bien approvisionnés en espèces en euros. Sur la base de l'expérience lettone, l'estimation du nombre de kits de pièces à produire pour la population devrait être revue à la baisse.

Période de double circulation : l'introduction de l'euro en Lettonie était bien préparée et s'est déroulée sans heurts. La période de double circulation de deux semaines, durant laquelle l'euro et le lats letton circulaient en parallèle, a pris fin le 14 janvier 2014.

Les distributeurs automatiques de billets (DAB) et les terminaux de point de vente (TPV) ont été adaptés en temps utile, et les banques ainsi que les bureaux de poste ont bien géré la charge de travail supplémentaire durant la période de double circulation. Les détaillants ont su relever les défis liés à cette transition.

D'après une enquête réalisée par la Commission, le 2 janvier 2014, 94% des citoyens interrogés recevaient déjà la monnaie exclusivement en euros lors de leurs achats.

Mesures prises pour empêcher les pratiques abusives et les impressions erronées au niveau des prix : depuis janvier 2013, des contrôles sont effectués sur les prix de 120 produits et services achetés régulièrement dans les points de vente les plus fréquentés des sept plus grandes villes lettones.

La Lettonie a mis en œuvre **le double affichage des prix ainsi qu'un accord de tarification équitable** conformément aux recommandations de la Commission. La période de double affichage obligatoire des prix en lats et en euros a débuté le 1er octobre 2013 et durera jusqu'au 30 juin 2014.

La campagne pour la tarification équitable lancée le 12 juillet 2013 invite les entreprises à s'engager à ne pas tirer indûment profit du passage à l'euro, à respecter les règles de conversion et à apporter à leurs clients toute l'aide nécessaire. La participation à l'initiative pour une tarification équitable a été plutôt décevante par rapport aux précédents passages à l'euro. Les pays qui introduisent l'euro devraient cibler un taux d'adhésion à l'accord d'au moins 75%.

Tendances et impressions en matière de prix : le passage à l'euro a été précédé d'une période d'inflation très faible, voire parfois négative.

La désinflation a été induite essentiellement par les produits et services énergétiques, mais également, dans une moindre mesure, par les produits industriels non énergétiques et, plus récemment, par les denrées alimentaires non transformées. Ces tendances sont similaires à celles observables au niveau des données agrégées de la zone euro et des pays voisins de la Lettonie.

D'après un récent sondage réalisé par la Commission, **une majorité de Lettons (57%) pensent que l'adoption de l'euro fera augmenter l'inflation** dans leur pays tandis que seuls 19% estiment que l'entrée dans la zone euro aidera la Lettonie à maintenir la stabilité des prix.

Communication concernant l'euro : la communication et la campagne de sensibilisation ont contribué à une introduction de l’euro sans heurts. Avec 89% des Lettons qui considèrent qu'ils ont été bien informés sur l’euro, l’objectif visant à satisfaire 90% de la population peut être jugé comme atteint. **Le soutien en faveur de l’euro a atteint 52%.**

La Commission a toutefois recommandé de poursuivre les efforts en matière d'information et de continuer à surveiller l’opinion du public concernant l’euro de même que le double affichage des prix, les règles de conversion et d’arrondi ainsi que l’évolution des prix en général.